﴿ وَنَبِّئْهُمْ عَن ضَيْفِ إِبْرَٰهِيمَ ﴿٥١﴾ إِذْ دَخَلُوا۟ عَلَيْهِ فَقَالُوا۟ سَلَٰمًا قَالَ إِنَّا مِنكُمْ وَجِلُونَ ﴿٥٢﴾
قَالُوا۟ لَا تَوْجَلْ إِنَّا نُبَشِّرُكَ بِغُلَٰمٍ عَلِيمٍ ﴿٥٣﴾ قَالَ أَبَشَّرْتُمُونِى عَلَىٰٓ أَن مَّسَّنِىَ ٱلْكِبَرُ فَبِمَ
تُبَشِّرُونَ ﴿٥٤﴾ قَالُوا۟ بَشَّرْنَٰكَ بِٱلْحَقِّ فَلَا تَكُن مِّنَ ٱلْقَٰنِطِينَ ﴿٥٥﴾ قَالَ وَمَن يَقْنَطُ مِن
رَّحْمَةِ رَبِّهِۦٓ إِلَّا ٱلضَّآلُّونَ ﴿٥٦﴾ ﴾

﴿ (51). Et informe-les au sujet des hôtes d'Ibrâhîm. (52). Quand ils entrèrent chez lui et dirent : « Salâm ! » Il dit : « Nous avons peur de vous ! » (53). Ils dirent : « N'aie pas peur ! Nous t'annonçons une bonne nouvelle, [la naissance] d'un garçon plein de savoir. » (54). Il dit : « M'annoncez-vous cela alors que la vieillesse m'a touché ? Que m'annoncez-vous donc ? » (55). Ils dirent : « Nous t'annonçons la vérité. Ne sois donc pas de ceux qui désespèrent ! » (56). Il dit : « Et qui désespère de la miséricorde de son Seigneur, sinon les égarés ? » ﴾

L'annonce de la naissance prochaine d'un fils pour Ibrâhîm (V51-56)

﴿ Et informe-les au sujet des hôtes d'Ibrâhîm. Quand ils entrèrent chez lui et dirent : « Salâm ! » Il dit : « Nous avons peur de vous ! » ﴾ En effet, dans d'autres versets, on indique qu'il eut peur de ses hôtes lorsqu'il vit qu'ils ne touchaient pas au veau rôti qu'il leur avait présenté.

﴿ Ils dirent : « N'aie pas peur ! Nous t'annonçons une bonne nouvelle, [la naissance] d'un garçon plein de savoir. » ﴾ Il s'agit là d'Isḥâq.

Ibrâhîm s'étonna de cette annonce, lui qui était un vieillard, et qui avait une épouse très âgée.

﴿ قَالَ فَمَا خَطْبُكُمْ أَيُّهَا ٱلْمُرْسَلُونَ ﴿٥٧﴾ قَالُوٓا۟ إِنَّآ أُرْسِلْنَآ إِلَىٰ قَوْمٍ مُّجْرِمِينَ ﴿٥٨﴾ إِلَّآ ءَالَ لُوطٍ
إِنَّا لَمُنَجُّوهُمْ أَجْمَعِينَ ﴿٥٩﴾ إِلَّا ٱمْرَأَتَهُۥ قَدَّرْنَآ ۙ إِنَّهَا لَمِنَ ٱلْغَٰبِرِينَ ﴿٦٠﴾ ﴾

﴿ (57). Et il [leur] dit : « Que voulez-vous, ô envoyés d'Allah ? » (58). Ils dirent : « Nous sommes envoyés contre un peuple criminel, (59). à l'exception de la famille de Lûṭ que nous sauverons tous (60). sauf sa femme. » Nous (Allah) avons décrété qu'elle sera du nombre des exterminés. ﴾

La raison de l'envoi des anges (V57-60)

Une fois la crainte dissipée, Ibrâhîm interrogea les anges quant à la raison de leur venue et ils lui annoncèrent qu'ils étaient venus châtier et anéantir le peuple. Seul Lût et sa famille seraient sauvés, sauf son épouse qui serait elle aussi exterminée.

﴿ فَلَمَّا جَآءَ ءَالَ لُوطٍ ٱلْمُرْسَلُونَ ﴿٦١﴾ قَالَ إِنَّكُمْ قَوْمٌ مُّنكَرُونَ ﴿٦٢﴾ قَالُوا۟ بَلْ جِئْنَٰكَ بِمَا كَانُوا۟ فِيهِ يَمْتَرُونَ ﴿٦٣﴾ وَأَتَيْنَٰكَ بِٱلْحَقِّ وَإِنَّا لَصَٰدِقُونَ ﴿٦٤﴾ ﴾

﴿ (61). Puis lorsque les envoyés vinrent auprès de la famille de Lût, (62). celui-ci dit : « Vous êtes [pour moi] des gens inconnus ! » (63). Ils dirent : « Nous sommes plutôt venus à toi en apportant [le châtiment] à propos duquel ils doutaient. (64). Et nous venons à toi avec la vérité. Et nous sommes véridiques. ﴾

L'arrivée des anges chez Lût (V61-64)

Le Très-Haut raconte l'arrivée des anges chez Lût, sous l'apparence de beaux jeunes hommes.

﴿ **Ils dirent : « Nous sommes plutôt venus à toi en apportant [le châtiment] à propos duquel ils doutaient** ﴾, c'est-à-dire le châtiment. ﴿ **Et nous venons à toi avec la vérité** ﴾, car certes :

﴿ مَا نُنَزِّلُ ٱلْمَلَٰٓئِكَةَ إِلَّا بِٱلْحَقِّ ﴾

﴿ **Nous (Allah) ne faisons descendre les anges qu'avec la vérité (…).** ﴾ [439]

﴿ **Et nous sommes véridiques.** ﴾ Ceci est une confirmation de la venue effective du châtiment.

﴿ فَأَسْرِ بِأَهْلِكَ بِقِطْعٍ مِّنَ ٱلَّيْلِ وَٱتَّبِعْ أَدْبَٰرَهُمْ وَلَا يَلْتَفِتْ مِنكُمْ أَحَدٌ وَٱمْضُوا۟ حَيْثُ تُؤْمَرُونَ ﴿٦٥﴾ وَقَضَيْنَآ إِلَيْهِ ذَٰلِكَ ٱلْأَمْرَ أَنَّ دَابِرَ هَٰٓؤُلَآءِ مَقْطُوعٌ مُّصْبِحِينَ ﴿٦٦﴾ ﴾

[439] S15 V8.

﴾ (65). Pars donc avec ta famille en fin de nuit et suis leurs arrières et que nul d'entre vous ne se retourne. Et allez là où on vous le commande. » (66). Et Nous lui annonçâmes cet ordre ; que ces gens-là, au matin, seront anéantis jusqu'au dernier. ﴿

L'ordre de quitter la cité, de nuit, avec sa famille (V65-66)

Le Très-Haut nous informe que les anges ordonnèrent à Lût de quitter la cité avec sa famille vers la fin de la nuit et de marcher derrière eux afin de protéger leurs arrières.

Le Messager d'Allah ﷺ avait également l'habitude de fermer la marche lors des expéditions, afin de soutenir le faible et de porter sur sa monture celui qui n'en possédait pas.

﴾ Et que nul d'entre vous ne se retourne ﴿, lorsque vous entendrez le Cri, ne vous retournez pas et laissez-les être livrés au châtiment.

﴾ Et Nous lui annonçâmes cet ordre ; que ces gens-là, au matin, seront anéantis jusqu'au dernier. ﴿ Ce verset est semblable au suivant :

﴿ إِنَّهُۥ مُصِيبُهَا مَآ أَصَابَهُمْ ۚ إِنَّ مَوْعِدَهُمُ ٱلصُّبْحُ ۚ أَلَيْسَ ٱلصُّبْحُ بِقَرِيبٍ ﴿٨١﴾ ﴾

﴾ (...) Ce qui les menace s'accomplira à l'aube. L'aube n'est-elle pas proche ? ﴿ [440]

﴿ وَجَآءَ أَهْلُ ٱلْمَدِينَةِ يَسْتَبْشِرُونَ ﴿٦٧﴾ قَالَ إِنَّ هَٰٓؤُلَآءِ ضَيْفِى فَلَا تَفْضَحُونِ ﴿٦٨﴾ وَٱتَّقُوا۟ ٱللَّهَ وَلَا تُخْزُونِ ﴿٦٩﴾ قَالُوٓا۟ أَوَلَمْ نَنْهَكَ عَنِ ٱلْعَٰلَمِينَ ﴿٧٠﴾ قَالَ هَٰٓؤُلَآءِ بَنَاتِىٓ إِن كُنتُمْ فَٰعِلِينَ ﴿٧١﴾ لَعَمْرُكَ إِنَّهُمْ لَفِى سَكْرَتِهِمْ يَعْمَهُونَ ﴿٧٢﴾ ﴾

﴾ (67). Et les habitants de la ville (Sodome) vinrent [à lui] dans la joie. (68). Il dit : « Ceux-ci sont mes hôtes, ne me déshonorez donc pas. (69). Et craignez Allah. Et ne me couvrez pas de honte. » (70). Ils dirent : « Ne t'avions-nous pas interdit de [recevoir] du monde ? » (71). Il dit : « Voici mes filles, si vous voulez faire quelque chose ! » (72). Par ta vie ! Ils se confondaient dans leur délire. ﴿

[440] S11 V81.

Les gens de la cité se précipitèrent pour voir les hôtes de Lût (V67-72)

Les gens du peuple de Lût, mis au courant de la présence des hôtes de Lût à la belle apparence, accoururent chez lui dans la joie.

Lût leur dit : ﴿ **Ceux-ci sont mes hôtes, ne me déshonorez donc pas.** ﴾, avant de savoir qu'il s'agissait d'anges, comme l'indiquait la sourate Hûd.

Ils répondirent : ﴿ **Ne t'avions-nous pas interdit de [recevoir] du monde ?** ﴾

Il les renvoya donc vers leurs épouses en disant : ﴿ **Voici mes filles, si vous voulez faire quelque chose !** ﴾ Nous avons déjà indiqué que l'expression « mes filles » n'est pas à prendre au sens premier ; il ne s'agit pas des propres filles de Lût, mais des femmes des gens de son peuple, car le Prophète est comme un père pour les gens de son peuple.

Allah jure ensuite par la vie du Prophète Muḥammad ﷺ, à titre d'honneur pour lui : ﴿ **Par ta vie ! Ils se confondaient dans leur délire.** ﴾

A propos de ce serment, Ibn 'Abbâs ﷺ affirma qu'il n'y avait pas d'âme plus noble auprès d'Allah que celle de Muḥammad ﷺ, et qu'Allah n'avait juré par la vie d'aucun être humain, si ce n'est celle de Muḥammad ﷺ.[441]

﴿ **Ils se confondaient dans leur délire** ﴾, c'est-à-dire, dans leur égarement. ﴿ **Ils se confondaient** ﴾, c'est-à-dire ils s'amusaient[442], ou ils étaient confus.

﴿ فَأَخَذَتْهُمُ ٱلصَّيْحَةُ مُشْرِقِينَ ﴿٧٣﴾ فَجَعَلْنَا عَٰلِيَهَا سَافِلَهَا وَأَمْطَرْنَا عَلَيْهِمْ حِجَارَةً مِّن سِجِّيلٍ ﴿٧٤﴾
إِنَّ فِى ذَٰلِكَ لَءَايَٰتٍ لِّلْمُتَوَسِّمِينَ ﴿٧٥﴾ وَإِنَّهَا لَبِسَبِيلٍ مُّقِيمٍ ﴿٧٦﴾ إِنَّ فِى ذَٰلِكَ لَءَايَةً لِّلْمُؤْمِنِينَ ﴿٧٧﴾ ﴾

﴿ (73). Alors, au lever du soleil, le Cri (la catastrophe) les saisit. (74). Et Nous renversâmes [la ville], sens dessus dessous et fîmes pleuvoir sur eux des pierres d'argile dure. (75). Voilà vraiment des signes pour ceux qui savent observer ! (76). Elle (cette ville) se trouvait sur un chemin fréquenté. (77). Voilà vraiment une exhortation pour les croyants ! ﴾

[441] Aṭ-Ṭabarî (17/118).

[442] Aṭ-Ṭabarî (17/119).

L'anéantissement du peuple de Lût (V73-75)

﴿ **Alors, au lever du soleil, le Cri (la catastrophe) les saisit** ﴾, un Cri fracassant, ﴿ **et Nous renversâmes [la ville], sens dessus dessous et fîmes pleuvoir sur eux des pierres d'argile dure.** ﴾

﴿ **Voilà vraiment des signes pour ceux qui savent observer !** ﴾ Les traces du châtiment de cette cité sont encore visibles, pour ceux qui savent méditer. Plusieurs interprétations ont été données au terme « mutawassimîn » (مُتَوَسِّمِينَ). Pour Mujâhid, il s'agit de ceux qui savent observer et en tirer des leçons, Ibn 'Abbâs et Ad-Dahhâk indiquent qu'il désigne ceux qui savent observer et Qatâda, ceux qui regardent attentivement et réfléchissent.[443]

La ville du peuple de Lût se trouvait sur un chemin fréquenté (V76-77)

﴿ **Elle (cette ville) se trouvait sur un chemin fréquenté.** ﴾ Après avoir été saisie par le Cri et avoir été criblée de pierres, la cité est devenue un lac fétide et nauséabond, situé sur un chemin encore pratiqué par les gens. Allah dit d'ailleurs à son sujet :

﴿ وَإِنَّكُمْ لَتَمُرُّونَ عَلَيْهِم مُّصْبِحِينَ ﴿١٣٧﴾ ﴾

﴿ **Et vous passez certainement auprès d'eux le matin.** ﴾ [444]

﴿ **Voilà vraiment une exhortation pour les croyants** ﴾, le châtiment du peuple de Lût et le fait que Lût et les croyants de sa famille furent sauvés, ce sont des preuves pour qui croit.

﴿ وَإِن كَانَ أَصْحَٰبُ ٱلْأَيْكَةِ لَظَٰلِمِينَ ﴿٧٨﴾ فَٱنتَقَمْنَا مِنْهُمْ وَإِنَّهُمَا لَبِإِمَامٍ مُّبِينٍ ﴿٧٩﴾ ﴾

﴿ **(78). Et les habitants d'Al-Ayka étaient des injustes. (79). Nous les avons donc châtiés. Et ces deux [cités], vraiment, sont sur une route bien connue.** ﴾

L'anéantissement du peuple d'Al-Ayka (V78-79)

Il s'agit du peuple du Prophète Shu'ayb. D'après Ad-Dahhâk et Qatâda, le terme « ayka » (أَيْكَة) désigne des arbres touffus.[445]

---

[443] At-Tabarî (17/120, 121).
[444] S37 V137.

﴿ **Et les habitants d'Al-Ayka étaient des injustes.** ﴾ En effet, ils associaient à Allah dans Son adoration, se rendaient coupables de brigandage et fraudaient dans la mesure et le poids.

Allah les saisit par le Cri, le tremblement de terre et le châtiment du jour de l'Ombre.

Géographiquement et temporellement, ce peuple était très proche de celui du peuple de Lûṭ : ﴿ **Et ces deux [cités], vraiment, sont sur une route bien connue** ﴾, une route visible.[446]

Citons d'ailleurs les paroles de Shu'ayb, lorsqu'il voulut avertir son peuple :

﴿ وَمَا قَوْمُ لُوطٍ مِّنكُم بِبَعِيدٍ ﴿٨٩﴾ ﴾

﴿ (...) Et [l'exemple du] peuple de Lûṭ n'est pas éloigné de vous ! ﴾[447]

﴿ وَلَقَدْ كَذَّبَ أَصْحَٰبُ ٱلْحِجْرِ ٱلْمُرْسَلِينَ ﴿٨٠﴾ وَءَاتَيْنَٰهُمْ ءَايَٰتِنَا فَكَانُوا۟ عَنْهَا مُعْرِضِينَ ﴿٨١﴾ وَكَانُوا۟ يَنْحِتُونَ مِنَ ٱلْجِبَالِ بُيُوتًا ءَامِنِينَ ﴿٨٢﴾ فَأَخَذَتْهُمُ ٱلصَّيْحَةُ مُصْبِحِينَ ﴿٨٣﴾ فَمَآ أَغْنَىٰ عَنْهُم مَّا كَانُوا۟ يَكْسِبُونَ ﴿٨٤﴾ ﴾

﴿ (80). Certes, les gens d'Al-Ḥijr ont traité de menteurs les Messagers. (81). Nous leur avons montré Nos miracles, mais ils s'en étaient détournés. (82). Et ils taillaient des maisons dans les montagnes, en toute sécurité. (83). Puis, au matin, le Cri les saisit. (84). Ce qu'ils avaient acquis ne leur a donc point profité. ﴾

L'anéantissement du peuple d'Al-Ḥijr (V80-84)

Le peuple d'Al-Ḥijr était celui du Prophète Ṣâliḥ, qu'il renia. Et celui qui renie un Prophète est comme celui qui les a tous reniés, c'est pourquoi le pluriel est utilisé ici : ﴿ **Certes, les gens d'Al-Ḥijr ont traité de menteurs les Messagers.** ﴾

Le Très-Haut affirme qu'Il leur présenta des signes de l'authenticité du message de Ṣâliḥ, comme la chamelle qu'il fit apparaître d'un rocher et qu'ils devaient laisser paître tranquillement et s'abreuver en alternance avec eux. Or, ils la tuèrent et il leur fut dit :

---

[445] Aṭ-Ṭabarî (17/125).
[446] Aṭ-Ṭabarî (17/125).
[447] S11 V89.

﴿ فَعَقَرُوهَا فَقَالَ تَمَتَّعُوا۟ فِى دَارِكُمْ ثَلَٰثَةَ أَيَّامٍ ۖ ذَٰلِكَ وَعْدٌ غَيْرُ مَكْذُوبٍ ﴿٦٥﴾ ﴾

« Ils la tuèrent. Alors, il leur dit : « Profitez dans vos demeures pendant trois jours [encore] ! Voilà une promesse qui ne sera pas démentie. » »[448]

« Et ils taillaient des maisons dans les montagnes, en toute sécurité », ils vivaient en sécurité et rien ne justifiait le fait de tailler leurs maisons dans les montagnes, si ce n'est l'orgueil, comme en témoignent les constructions qu'ils ont laissées dans la vallée d'Al-Hijr.

La traversant un jour, le Prophète ﷺ, qui se dirigeait vers Tabûk, se couvrit le visage et pressa sa monture en disant à ses compagnons : **« N'entrez pas dans les habitations du peuple châtié, si ce n'est en pleurant. Si vous ne pleurez pas, forcez-vous à pleurer, de crainte de ne subir le même sort qu'eux ! »**[449]

Puis, quand arriva le quatrième jour, **« le Cri les saisit. Ce qu'ils avaient acquis ne leur a donc point profité. »** Les cultures et les fruits, qui furent la raison pour laquelle ils craignaient d'être à court d'eau à force de devoir abreuver la chamelle et pour laquelle ils l'égorgèrent, ne leur servirent à rien contre le châtiment d'Allah.

﴿ وَمَا خَلَقْنَا ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَٱلْأَرْضَ وَمَا بَيْنَهُمَآ إِلَّا بِٱلْحَقِّ ۗ وَإِنَّ ٱلسَّاعَةَ لَءَاتِيَةٌ ۖ فَٱصْفَحِ ٱلصَّفْحَ ٱلْجَمِيلَ ﴿٨٥﴾ إِنَّ رَبَّكَ هُوَ ٱلْخَلَّٰقُ ٱلْعَلِيمُ ﴿٨٦﴾ ﴾

« (85). Et Nous n'avons créé les cieux et la Terre, et ce qui est entre eux, que pour une juste raison. Et l'Heure arrivera assurément. Pardonne-[leur] donc d'un beau pardon. (86). Ton Seigneur, c'est Lui vraiment le Grand-Créateur, l'Omniscient. »

La création du monde et l'avènement de l'Heure (V85-86)

« Et Nous n'avons créé les cieux et la Terre, et ce qui est entre eux, que pour une juste raison », qui est la suivante :

﴿ لِيَجْزِىَ ٱلَّذِينَ أَسَٰٓـُٔوا۟ بِمَا عَمِلُوا۟ وَيَجْزِىَ ٱلَّذِينَ أَحْسَنُوا۟ بِٱلْحُسْنَىٰ ﴿٣١﴾ ﴾

[448] S11 V65. Voir aussi S41 V17.

[449] Ahmad (2/91), hadith authentique.

﴿ (...) **Afin qu'Il rétribue ceux qui font le mal selon ce qu'ils œuvrent, et récompense ceux qui font le bien par la meilleure [récompense].** ﴾ [450]

Allah dit aussi :

﴿ وَمَا خَلَقْنَا ٱلسَّمَآءَ وَٱلْأَرْضَ وَمَا بَيْنَهُمَا بَٰطِلًا ۚ ذَٰلِكَ ظَنُّ ٱلَّذِينَ كَفَرُوا۟ ۚ فَوَيْلٌ لِّلَّذِينَ كَفَرُوا۟ مِنَ ٱلنَّارِ ﴿٢٧﴾ ﴾

﴿ **Nous n'avons pas créé le ciel et la Terre et ce qui existe entre eux en vain. C'est ce que pensent ceux qui ont mécru. Malheur à ceux qui ont mécru pour le Feu [qui les attend] !** ﴾ [451]

Puis, Allah confirme à Son Prophète la venue certaine de l'Heure et lui demande de passer outre les persécutions desquelles se rendent coupables les polythéistes et de leur pardonner, comme Il le dit aussi dans le verset suivant :

﴿ فَٱصْفَحْ عَنْهُمْ وَقُلْ سَلَٰمٌ ۚ فَسَوْفَ يَعْلَمُونَ ﴿٨٩﴾ ﴾

﴿ **Et bien, éloigne-toi d'eux (pardonne-leur) et dis : « Paix ! », car ils sauront bientôt.** ﴾ [452]

Toutefois, d'après certains, à l'instar de Mujâhid et Qatâda, ce verset est antérieur à la prescription du combat, qui ne fut institué qu'après l'hégire.

﴿ **Ton Seigneur, c'est Lui vraiment le Grand-Créateur, l'Omniscient.** ﴾ Il est tout à fait capable de faire survenir l'Heure, Il crée toute chose, et Il connaît toute chose, y compris l'emplacement des corps où qu'ils soient disséminés :

﴿ أَوَلَيْسَ ٱلَّذِى خَلَقَ ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَٱلْأَرْضَ بِقَٰدِرٍ عَلَىٰٓ أَن يَخْلُقَ مِثْلَهُم ۚ بَلَىٰ وَهُوَ ٱلْخَلَّٰقُ ٱلْعَلِيمُ ﴿٨١﴾ إِنَّمَآ أَمْرُهُۥٓ إِذَآ أَرَادَ شَيْـًٔا أَن يَقُولَ لَهُۥ كُن فَيَكُونُ ﴿٨٢﴾ فَسُبْحَٰنَ ٱلَّذِى بِيَدِهِۦ مَلَكُوتُ كُلِّ شَىْءٍ وَإِلَيْهِ تُرْجَعُونَ ﴿٨٣﴾ ﴾

﴿ **Celui qui a créé les cieux et la Terre ne sera-t-Il pas capable de créer leur pareil ? Oh que si ! Et Il est le Grand-Créateur, l'Omniscient. Quand Il veut une chose, Son commandement consiste à dire : « Sois », et c'est. Gloire donc à Celui qui détient en Sa main la royauté sur toute chose ! Et c'est vers Lui que vous serez ramenés.** ﴾ [453]

---

[450] S53 V31.

[451] S38 V27. Voir aussi S23 V115-116.

[452] S43 V89 ?

[453] S36 V81-83.

﴿ وَلَقَدْ ءَاتَيْنَٰكَ سَبْعًا مِّنَ ٱلْمَثَانِى وَٱلْقُرْءَانَ ٱلْعَظِيمَ ﴿٨٧﴾ لَا تَمُدَّنَّ عَيْنَيْكَ إِلَىٰ مَا مَتَّعْنَا بِهِۦٓ أَزْوَٰجًا مِّنْهُمْ وَلَا تَحْزَنْ عَلَيْهِمْ وَٱخْفِضْ جَنَاحَكَ لِلْمُؤْمِنِينَ ﴿٨٨﴾ ﴾

﴿ (87). Nous t'avons certes donné les sept versets que l'on répète, ainsi que le Coran sublime. (88). Ne regarde surtout pas avec envie les biens dont Nous avons permis à certains couples (groupes) de jouir pour un temps, ne t'afflige pas à leur sujet et abaisse ton aile pour les croyants. ﴾

Le Coran est une grâce d'Allah (V87-88)

Allah rappelle à Son Prophète la grâce que constitue la révélation du Coran et qu'eu égard à celle-ci, il ne lui convient pas de convoiter les biens de ce monde et les jouissances éphémères qu'Il a accordées de façon temporaire à certains, à titre de tentation et d'épreuve.

﴿ Ne regarde surtout pas avec envie les biens ﴾, ceci constitue une interdiction pour l'Homme de convoiter les biens des autres, d'après Ibn 'Abbâs رضي الله عنهما.[454]

Ne sois pas non plus affligé à cause de leur reniement et de leur opposition à la religion. **﴿ Et abaisse ton aile pour les croyants ﴾** [455], sois doux envers les croyants, Allah dit ailleurs :

﴿ لَقَدْ جَآءَكُمْ رَسُولٌ مِّنْ أَنفُسِكُمْ عَزِيزٌ عَلَيْهِ مَا عَنِتُّمْ حَرِيصٌ عَلَيْكُم بِٱلْمُؤْمِنِينَ رَءُوفٌ رَّحِيمٌ ﴿١٢٨﴾ ﴾

﴿ Certes, un Messager pris parmi vous est venu à vous, auquel pèsent lourd les difficultés que vous subissez, qui est plein de sollicitude pour vous, qui est compatissant et miséricordieux envers les croyants. ﴾ [456]

Quant aux **﴿ sept versets que l'on répète ﴾**, ils ont été interprétés de différentes manières. Certains, comme Ibn Mas'ûd, Ibn 'Umar, Ibn 'Abbâs, Mujâhid, Sa'îd Ibn Jubayr et Ad-Dahhâk, indiquent qu'il s'agit des sept sourates les plus longues du Coran.[457]

Sa'îd Ibn Jubayr précise que ces sourates contiennent en effet l'explication des règles religieuses, des obligations et limites et les récits des peuples

---

[454] At-Tabarî (17/141).
[455] Ce verset est similaire à S9 V128.
[456] S9 V128.
[457] A savoir Al-Baqara, Âl 'Imrân, An-Nisâ', Al-Mâ'ida, Al-An'âm et Yûnus.

passés. Ibn 'Abbâs ﷺ ajoute qu'elles contiennent des paraboles et des exhortations émanant des récits du passé.[458]

Quant à 'Alî, 'Umar, Ibn Mas'ûd et Ibn 'Abbâs, ils ont dit qu'il s'agit plutôt de la sourate Al-Fâtiha, qui comporte en effet sept versets, desquels la basmala est le premier.[459]

Cette explication est appuyée par des récits prophétiques. Abû Sa'îd Ibn Al-Mu'allâ rapporte que tandis qu'il priait, le Prophète ﷺ passa près de lui et l'appela. Le rejoignant une fois sa prière achevée, le Prophète ﷺ lui demanda ce qui l'avait empêché de le rejoindre immédiatement, ce à quoi il répondit qu'il priait. Le Prophète ﷺ lui dit alors : « Allah n'a-t-Il pas dit : ﴿ **Ô vous qui croyez ! Répondez à Allah et au Messager lorsqu'il vous appelle à ce qui vous donne la [vraie] vie !** ﴾[460] »

Puis, il dit : « **T'enseignerai-je la plus importante sourate du Coran, avant de quitter la mosquée ?** » Alors qu'il s'apprêta à en sortir, Abû Sa'îd lui rappela ses propos et il dit : « ﴿ **Louange à Allah, Seigneur des mondes** ﴾[461], **ce sont les sept versets que l'on répète, le Coran qui m'a été accordé !** »[462]

Selon Abû Hurayra ﷺ, le Prophète ﷺ a également dit : « **La Mère du Coran, ce sont les sept versets que l'on répète, c'est le Coran sublime.** »[463]

Ceci montre que la Fâtiha est appelée « les sept versets que l'on répète », mais cela n'exclut pas la possibilité d'attribuer ce qualificatif à d'autres sourates, car certes les versets coraniques se répètent et se ressemblent, comme Allah l'indique :

﴿ ٱللَّهُ نَزَّلَ أَحْسَنَ ٱلْحَدِيثِ كِتَٰبًا مُّتَشَٰبِهًا مَّثَانِىَ ﴾

﴿ **Allah a révélé le plus beau des récits, un Livre dont [certains versets] se ressemblent et se répètent. (...)** ﴾[464]

---

[458] At-Tabarî (17/130-132).

[459] At-Tabarî (17/133-135). Avis partagé par An-Nakha'î, 'Abdu-l-Lâh Ibn 'Ubayd Ibn 'Umayr, Ibn Abî Mulayka, Shahr Ibn Hawshab, Al-Hasan Al-Basrî et Mujâhid.

[460] S8 V24.

[461] C'est-à-dire sourate Al-Fâtiha.

[462] Al-Bukhârî (hadith authentique).

[463] *Fath Al-Bârî* (8/232).

[464] S39 V23.

﴿ وَقُلْ إِنِّيٓ أَنَا ٱلنَّذِيرُ ٱلْمُبِينُ ﴿٨٩﴾ كَمَآ أَنزَلْنَا عَلَى ٱلْمُقْتَسِمِينَ ﴿٩٠﴾ ٱلَّذِينَ جَعَلُوا۟ ٱلْقُرْءَانَ عِضِينَ ﴿٩١﴾ فَوَرَبِّكَ لَنَسْـَٔلَنَّهُمْ أَجْمَعِينَ ﴿٩٢﴾ عَمَّا كَانُوا۟ يَعْمَلُونَ ﴿٩٣﴾ ﴾

﴿ (89). Et dis : « Je suis l'avertisseur explicite ! » (90). De même que Nous avons fait descendre [le châtiment] sur ceux [d'entre eux] qui ont juré, (91). ceux qui ont fait du Coran des fractions diverses, [pour créer des doutes]. (92). Par ton Seigneur ! Nous les interrogerons tous (93). sur ce qu'ils œuvraient. ﴾

Le Messager, un avertisseur explicite (V89)

Le Très-Haut ordonne à Son Messager de dire aux hommes qu'il est l'avertisseur explicite, ses avertissements sont clairs et éloquents, il les met en garde contre un châtiment semblable à celui qui a touché les communautés précédentes ayant renié les Messagers, pour ceux qui le traitent de menteur.

Abû Mûsâ Al-Ash'arî ﷺ rapporte cette parole du Prophète ﷺ : **« Moi et la mission dont Allah m'a chargé sommes comparables à l'homme qui vient voir son peuple et lui dit :"Ô mon peuple ! Je viens de voir l'ennemi de mes propres yeux, et je viens vous avertir expressément. Sauvez-vous !" Une partie de son peuple l'écouta, partit durant la nuit et fut sauvée tandis que l'autre le traita de menteur et resta jusqu'au lendemain matin. Ceux-là furent attaqués par l'ennemi, ils périrent et furent décimés. Tel est l'exemple de ceux qui m'obéissent et ont suivi mes ordres, et de ceux qui me désobéissent et ont renié la vérité avec laquelle je suis venu. »**[465]

Qui sont « ceux qui ont juré » ? (V90)

﴿ **De même que Nous avons fait descendre [le châtiment] sur ceux [d'entre eux] qui ont juré** ﴾, « al-muqtasimîn » (ٱلْمُقْتَسِمِينَ), il s'agit de ceux qui se sont juré de mécroire aux Prophètes et de s'y opposer.

En effet, Il dit, à propos des gens du peuple de Sâlih :

﴿ قَالُوا۟ تَقَاسَمُوا۟ بِٱللَّهِ لَنُبَيِّتَنَّهُۥ وَأَهْلَهُۥ ﴾

﴿ **Ils dirent : « Jurons par Allah que nous l'attaquerons de nuit, lui et sa famille. » (...)** ﴾[466]

---

[465] *Fath Al-Bârî* (13/264), Muslim (4/1788).

[466] S27 V49.

Mujâhid explique le terme « jurons » ici par le fait de prêter serment, comme Allah le dit ailleurs :

﴿ وَأَقْسَمُوا بِاللَّهِ جَهْدَ أَيْمَانِهِمْ لَا يَبْعَثُ اللَّهُ مَن يَمُوتُ ﴾

﴿ Et ils jurent par Allah en prononçant leurs serments les plus solennels : « Allah ne ressuscitera pas les morts ! » (...) ﴾ [467]

Allah les appela ainsi les « muqtasimîn » étant donné qu'ils ne cessaient de jurer pour tout ce qu'ils reniaient.

﴿ Ceux qui ont fait du Coran des fractions diverses, [pour créer des doutes] ﴾, ils l'ont fractionné : ils croient en telles parties et ils renient telles autres parties.

Ibn 'Abbâs ﷺ explique que ceci fait allusion aux gens du Livre qui ont divisé leurs Livres en plusieurs parties, certaines en lesquelles ils croient et d'autres qu'ils renient.[468]

Quant à Aḍ-Ḍaḥḥâk et d'autres, ils ont dit que ceux qui ont juré sont les Quraychites, que le Livre auquel il est fait allusion est le Coran, et que le fait de l'avoir fractionné correspond au fait de traiter le Prophète ﷺ tantôt de sorcier, tantôt de magicien ou de possédé.

Muḥammad Ibn Isḥâq rapporte, d'après Ibn 'Abbâs ﷺ, que des Quraychites se rassemblèrent pour se consulter et décider ensemble du qualificatif dont ils affubleraient le Prophète ﷺ. Ils se mirent d'accord pour l'accuser de sorcellerie. C'est à leur sujet qu'Allah révéla : **﴿ ceux qui ont fait du Coran des fractions diverses, [pour créer des doutes]. ﴾**

﴿ Par ton Seigneur ! Nous les interrogerons tous sur ce qu'ils œuvraient ﴾, Nous interrogerons ceux qui qualifiaient ainsi le Messager d'Allah ﷺ.[469]

A propos de ce dernier verset, Abû Al-'Âliya indique que les serviteurs d'Allah seront interrogés au Jour de la Résurrection au sujet de l'objet de leur adoration et de la réponse qu'ils ont donnée aux Messagers.[470]

Quant à Ibn 'Abbâs ﷺ, il récita :

﴿ فَيَوْمَئِذٍ لَّا يُسْـَٔلُ عَن ذَنۢبِهِۦٓ إِنسٌ وَلَا جَآنٌّ ﴿٣٩﴾ ﴾

---

[467] S16 V38. A propos du fait qu'ils juraient, voir aussi S14 V44 et S7 V49.
[468] *Fatḥ Al-Bârî* (8/233).
[469] Ibn Hishâm (1/288).
[470] Aṭ-Ṭabarî (17/150).

﴿ **Ce jour-là, ni aux hommes ni aux djinns, on ne posera des questions à propos de leurs péchés** ﴾[471] et ajouta qu'Allah ne les interrogerait pas sur leurs œuvres, car Il les connaît mieux, mais sur la raison de leurs actes.[472]

﴿ فَٱصۡدَعۡ بِمَا تُؤۡمَرُ وَأَعۡرِضۡ عَنِ ٱلۡمُشۡرِكِينَ ﴿٩٤﴾ إِنَّا كَفَيۡنَٰكَ ٱلۡمُسۡتَهۡزِءِينَ ﴿٩٥﴾ ٱلَّذِينَ يَجۡعَلُونَ
مَعَ ٱللَّهِ إِلَٰهًا ءَاخَرَۚ فَسَوۡفَ يَعۡلَمُونَ ﴿٩٦﴾ وَلَقَدۡ نَعۡلَمُ أَنَّكَ يَضِيقُ صَدۡرُكَ بِمَا يَقُولُونَ ﴿٩٧﴾ فَسَبِّحۡ
بِحَمۡدِ رَبِّكَ وَكُن مِّنَ ٱلسَّٰجِدِينَ ﴿٩٨﴾ وَٱعۡبُدۡ رَبَّكَ حَتَّىٰ يَأۡتِيَكَ ٱلۡيَقِينُ ﴿٩٩﴾ ﴾

﴿ (94). Expose donc clairement ce qu'on t'a commandé et détourne-toi des associateurs. (95). Nous t'avons effectivement défendu vis-à-vis des railleurs. (96). Ceux qui associent à Allah une autre divinité. Mais ils sauront bientôt. (97). Et Nous savons certes que ta poitrine se serre, à cause de ce qu'ils disent. (98). Glorifie donc ton Seigneur par Sa louange et sois de ceux qui se prosternent, (99). et adore ton Seigneur jusqu'à ce que te vienne la certitude (la mort). ﴾

La proclamation de la vérité et le fait de se détourner des polythéistes (V94)

Le Très-Haut enjoint à Son Messager de transmettre et de proclamer ce qu'Il lui a révélé, en se confrontant aux polythéistes. Certains ont dit que ﴿ **expose donc clairement ce qu'on t'a commandé** ﴾ prend ici le sens de « fais ce qui t'a été ordonné ». Mujâhid en donne une autre interprétation : pour lui cela signifie « récite à haute voix durant la prière ».[473]

Ibn Mas'ûd ﷺ explique qu'avant révélation de ce verset, le Prophète ﷺ prêchait en secret, et qu'à partir de là, il se mit, avec ses compagnons, à appeler ouvertement à l'islam.[474]

﴿ **Et détourne-toi des associateurs. Nous t'avons effectivement défendu vis-à-vis des railleurs** ﴾, transmets ce qui t'a été révélé sans te soucier des polythéistes qui souhaitent t'en empêcher :

﴿ وَدُّواْ لَوۡ تُدۡهِنُ فَيُدۡهِنُونَ ﴿٩﴾ ﴾

﴿ **Ils aimeraient bien que tu transiges avec eux afin qu'ils transigent avec toi.** ﴾[475]

---

[471] S55 V39.
[472] At-Tabarî (17/150).
[473] At-Tabarî (17/151).
[474] At-Tabarî (17/152).

Tu n'as pas à les craindre, Allah te suffit et te protège contre eux :

﴿ ۞ يَٰٓأَيُّهَا ٱلرَّسُولُ بَلِّغْ مَآ أُنزِلَ إِلَيْكَ مِن رَّبِّكَ ۖ وَإِن لَّمْ تَفْعَلْ فَمَا بَلَّغْتَ رِسَالَتَهُۥ ۚ وَٱللَّهُ يَعْصِمُكَ مِنَ ٱلنَّاسِ ﴾

« Ô Messager, transmets ce qui t'a été révélé de la part de ton Seigneur. Si tu ne le faisais pas, alors tu n'aurais pas communiqué Son message. Et Allah te protègera des gens. (...) » [476]

Muhammad Ibn Ishâq rapporte un récit selon lequel le verset : **« Expose donc clairement ce qu'on t'a commandé et détourne-toi des associateurs. Nous t'avons effectivement défendu vis-à-vis des railleurs »**, fut révélé à un moment où les persécutions à l'encontre du Prophète ﷺ s'étaient multipliées. Les plus grands persécuteurs étaient cinq hommes d'un certain âge. Jibrîl vint alors que le Prophète ﷺ effectuait les circumambulations autour de la Maison. Il lança un regard vers chacun de ces hommes qui finirent par mourir, chacun de façon différente.[477]

Puis, Allah adresse une sévère menace aux polythéistes en disant : **« Ceux qui associent à Allah une autre divinité. Mais ils sauront bientôt. »**

La patience, la louange et l'adoration perpétuelle d'Allah (V97-99)

« Et Nous savons certes que ta poitrine se serre, à cause de ce qu'ils disent. Glorifie donc ton Seigneur par Sa louange et sois de ceux qui se prosternent », Nous savons que le tort qu'ils te font t'afflige, mais que cela ne te dissuade pas de remplir à bien ta mission consistant à transmettre le message, car tant que tu places ta confiance en Allah, Il te suffit et t'accordera Son soutien. Ainsi, évoque-Le, loue-Le et prie-Le !

Il est rapporté que le Messager d'Allah ﷺ a dit : **« Ô Fils d'Âdam, ne néglige pas par paresse d'accomplir quatre unités de prière au début de journée, Je te suffirai jusqu'à la fin de la journée ! »**[478]

« Et adore ton Seigneur jusqu'à ce que te vienne la certitude », c'est-à-dire la mort.[479]

---

[475] S68 V9.
[476] S5 V67.
[477] Ibn Hishâm (1/409, 410).
[478] Ahmad (5/286).

On rapporte en effet que le Prophète ﷺ dit, au sujet de 'Uthmân Ibn Mazh'ûn qui venait de mourir : « **Quant à lui, la certitude lui est venue, et j'espère le bien en sa faveur ! »**[480]

Par ailleurs, ce verset ﴿ **et adore ton Seigneur jusqu'à ce que te vienne la certitude** ﴾ montre qu'il convient, pour celui qui est encore sain d'esprit, de persévérer dans l'accomplissement des adorations, selon ses capacités, debout, assis ou allongé.

'Imrân Ibn Husayn ﷺ rapporte cette parole du Messager d'Allah ﷺ : « **Prie debout, si tu n'en es pas capable, prie assis et si tu n'en es pas capable, prie allongé sur le côté. »**[481]

Notons ici l'égarement de certains ayant prétendu que le terme « certitude » désignait ici la connaissance mystique d'Allah. D'après eux, celui qui atteint celle-ci se voit dispensé de toute obligation religieuse. Ceci est un égarement et de la mécréance, car certes les Prophètes étaient les plus à même de connaître Allah, et ils Lui restèrent dévoués dans l'adoration jusqu'à leur mort.

Ainsi s'achève l'exégèse de la sourate Al-Hijr, louange à Allah !

---

[479] At-Tabarî (17/160).

[480] *Fath Al-Bârî* (3/137).

[481] *Fath Al-Bârî* (2/684).